

 Imprimer cette page

Conformité des produits algériens

619 normes ont été publiées

L'évaluation de la conformité présente des avantages pour tous ceux qui interviennent dans la chaîne de l'offre et de la demande : les consommateurs, les producteurs, les fournisseurs ainsi que les autorités de réglementation qui sont responsables d'assurer la santé et la sécurité de leur concitoyens. En terme de normalisation, "l'année 2009 a été prolifique avec la publication de 619 normes et 10 règlements techniques relatifs aux produits sensibles tels les robinets des conduites de gaz ou le ciment", a déclaré hier M. Mohamed Chaïb Aïssaoui, directeur général de l'Institut algérien de la normalisation (IANOR), lors de la célébration de la 14^e journée nationale de normalisation, tenue à l'hôtel El Aurassi sous le thème de " l'évaluation de la conformité pour une protection efficace de l'économie nationale ". L'Institut a établi, depuis son entrée en activité en 1998, quelque 7 000 normes. Le même responsable a observé que ce bilan reste en deçà des objectifs, ajoutant que "seulement 16 produits de fabrication algérienne ont été certifiés depuis la mise en place de l'IANOR en 1998, dont trois certifiés en 2009". En ce qui concerne le pôle de la certification des produits, le DG de l'IANOR a indiqué que " 36 nouveaux produits ont été certifiés, ce qui fait un total de 52 produits certifiés à ce jour" A ce propos, il a fait savoir que la soumission d'un produit par une entreprise à la certification de l'IANOR, le seul qui active dans ce domaine en Algérie, demeure un acte volontaire malgré l'existence d'une loi datant de 2005 qui stipule que tout produit écoulé sur le marché national doit être certifié et conforme aux normes. En ce qui concerne la documentation et l'information, il y a eu acquisition de 3 434 normes de provenance ISO, CI, CEI et API. Quant au point d'information, 305 demandes d'information et de documentation ont été traitées en 2009. Le DG de l'IANOR reste toutefois optimiste quant à la prise de conscience des opérateurs économiques algériens de l'importance de la normalisation, relevant que le taux de participation des entreprises aux comités techniques, organisés régulièrement par l'institut, enregistre une augmentation progressive. Il a affirmé, par ailleurs, que la directive du Premier ministre, qui exige que les produits importés doivent être conformes aux normes, est une "grande avancée" dans le domaine de la normalisation en Algérie. Evoquant les perspectives de la normalisation en Algérie, M. Aïssaoui a souligné qu' il est prévu en 2010 la poursuite de la modernisation de l'IANOR dans le cadre du programme PME2 et le lancement de nouveaux produits qui sont la certification du système, des services et des personnes ainsi que le lancement de partenariat avec des organismes d'évaluation de la conformité nationaux et internationaux. Les consommateurs tirent avantage de l'évaluation de la conformité, en ce qu'elle représente pour eux un gage de confiance, assurant que les produits et services qu'ils achètent sont aptes à l'emploi. Elle permet aussi aux fabricants d'avoir l'esprit serein s'ils ont mis en œuvre, dans leur entreprise, des systèmes garantissant que les produits et services qu'ils délivrent répondent aux critères requis. La conformité de leurs produits ou services à des normes algériennes et ou internationales (ISO/CEI) constitue un avantage concurrentiel. Nassima Bensalem